

RECUEILLI À LA SOUS-PREFECTURE
15 FEV. 2017
DE THIERS

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

Conseillers en exercice :	58
Conseillers présents :	55
Suppléants ayant voix délibérantes :	2
Conseillers représentés :	1
Total votants :	58

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} Février 2017 A 18 Heures
Séance présidée par Tony BERNARD. Date de la convocation : 25 Janvier 2017
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} Février 2017 à 18H, Avenue Charles Gaulle - 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Karine BRODIN, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseillère ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Philippe CAYRE

Conseillers absents :

Bernard LORTON, Didier CORNET

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :

Séverine CHAPUIS, David POMMERETTE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**Conférence Intercommunale du Logement
DELIBERATION N°20170201-20**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- Vu** le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi « ALUR » et notamment l'article 97, codifié par l'article n° L441-1-5 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 16-02853 du 12 décembre 2016 prononçant la fusion des communautés de communes « Entre Allier et Bois Noirs », du « Pays de Courpière », « Thiers Communauté » et « La Montagne Thiernoise » au 1^{er} janvier 2017 ;
- Considérant** la compétence en matière d'habitat de Thiers Dore et Montagne et des quartiers prioritaires de la ville ;



Considérant l'obligation de mettre en place une Conférence Intercommunale du logement (CIL) ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'instauration de la Conférence Intercommunale du Logement

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir se rapportant à la présente décision, avec les partenaires concernés.

TOTAL VOTANTS :	58 =	55 Conseillers Présents	+	3 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	58 =	Pour : 58		Contre : 0		
Abstention :	0					

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



[Handwritten signature in blue ink]
Tony BERNARD